

## Gestion des déchets—juin 2023

### La Recyclerie Saône-Beaujolais

**Nous sommes ravis de vous annoncer que la boutique de la Recyclerie ouvrira ses portes le **samedi 24 juin 2023** !**

#### Qu'est-ce qu'une recyclerie ?

Une recyclerie permet de donner une nouvelle vie à des objets et matériaux, par le réemploi ou la réutilisation. Elle collecte, valorise, trie et vend en boutique ou achemine certains objets vers les filières de recyclage mais n'effectue pas elle-même de recyclage (qui est un procédé industriel).

Ce projet de recyclerie permet : d'économiser les ressources naturelles par le réemploi et la gestion en circuit-court, de créer des emplois pour cette structure, de réduire les impacts sur le changement climatique en limitant la fabrication de nouvelles matières.

#### Comment déposer des objets en bon état ou nécessitant une petite rénovation ?

Le dépôt d'objets réemployables peut se faire dans les espaces dédiés sur chaque déchèterie du territoire et directement sur le site de la recyclerie. Des plages horaires sont dédiées à ces apports.

Plus d'informations sur la [page Facebook dédiée](#).

La Recyclerie Saône-Beaujolais est exploitée par l'association **l'Abri - Atelier Chantier d'Insertion** sous contrat avec la CCSB.

#### Horaires d'ouverture BOUTIQUE\* :

- Mercredi : 13h00—17h30
- Samedi : 13h00—17h30

*Fermé les lundi, mardi, jeudi, vendredi et dimanche*

#### Horaires d'ouverture DÉPÔTS\* :

- Dimanche/Lundi : FERMÉ
- Mardi : 10h-12h / 13h-15h30
- Mercredi : 10h-12h / 13h-17h
- Jeudi : 10h-12h / 13h-15h30
- Vendredi : 10h-12h / FERMÉ
- Samedi : 10h-12h / 13h-17h

**\*Horaires susceptibles de varier**

*J'aime mon Beaujolais, je fais attention à mes déchets*



Conteneur de collecte présent dans les déchèteries de la CCSB

# ZOOM sur ... Les consignes de tri du papier

Le SYTRIVAL (Syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais-Dombes) nous indique que la qualité du tri du papier se dégrade. Nous en profitons pour vous rappeler que dans le conteneur « bleu » on ne met que le papier « graphique » c'est-à-dire le papier qui sert à l'écriture et à la diffusion d'information. On retrouvera les journaux, les revues, les publicités, le papier d'imprimantes, le courrier... Il est inutile de le déchirer ou de le froisser .

Attention aux erreurs de tri comme le carton brun, la cartonnette, les papers d'hygiène (mouchoirs, papier toilette, serviettes en papier...) ou encore le kraft. Les trois derniers se déposent dans le conteneur « jaune » tandis que le carton brun se dépose en déchèterie.

Les **déchets dangereux** sont interdits dans ce conteneur, pouvant provoquer des incendies, ils doivent impérativement être séparés des autres déchets et déposés en déchèterie.



Retrouvez la lettre d'informations du SYTRIVAL dédiée au papier [ici](#) ainsi que toutes les consignes de tri [ici](#).

Toutes les informations pour bien trier ses déchets sont à retrouver dans le nouveau guide du tri et de la réduction des déchets !

A feuilleter en ligne grâce au lien suivant : <https://fr.calameo.com/read/0011753682df053cba22a>

Pour toute question relative à la gestion de vos déchets, n'hésitez pas à contacter le service Gestion des déchets de la CCSB au 04 74 66 35 98 (accueil mairie) ou par mail à : [dechets@ccsb-saonebeaujolais.fr](mailto:dechets@ccsb-saonebeaujolais.fr)